Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_028-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_028-DE

N° B_DEL_2026_028

Objet **Agriculture**

Association Solidarité paysans de Bretagne - Subvention 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Accompagner vers des pratiques agricoles durables

Solidarité Paysans est un réseau associatif français créé en 1992 organisé à l'échelle départementale, régionale et nationale. Il soutient les paysans qui connaissent des difficultés.

Une demande de subvention a été formulée par l'association Solidarité Paysans de Bretagne, d'un montant de 5 000 €. L'association a pour objet d'accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi . L'association nationale fédère des structures départementales et régionales. L'association propose, à la demande des exploitants agricoles en difficultés, des accompagnements juridique, social, technique et psychologique.

Elle siège en CDOA et travaille en collaboration avec différents partenaires, dont :
- la MSA,
- les CIVAM
- banques
- conseils départementaux
- CRAB
- Centres de gestion
- Contrôles laitiers
- ...

Quelques données en 2025 :
- A l'échelle régionale : 284 situations dont 158 nouvelles représentant 325 personnes ont été accompagnées.
- A l'échelle départementale : 78 situations ont été accompagnées. 38% correspondent à des installations de moins de 10 ans et 21,8% des accompagnements concernent des exploitations en bio. 23% sont bénéficiaires de minima sociaux.
- Pour le territoire Val d'Ille-Aubigné : 1 situation accompagnée (rappel est fait que les personnes qui contactent Solidarité Paysans, le font volontairement et chaque année le nombre est très variable).

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné compte parmi ses compétences supplémentaires, au titre de l'Environnement : « Action de soutien, de développement et de promotion de l'agriculture biologique ».

A ce titre, Monsieur le Président propose de soutenir l'association Solidarité Paysans en procédant à l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'exercice 2026 et de l'autoriser à signer tout document afférant à cette demande.

Vu l'objet de l'association Solidarité Paysans : accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi. Solidarité Paysans Bretagne s'adresse à tous les acteurs ruraux, agriculteurs, artisans ou commerçants qui rencontrent au quotidien dans la gestion de leur entreprise, des difficultés d'ordre économiques, juridiques ou sociales. Son siège social est situé 17 rue de Brest, 35000 Rennes,

Vu la délibération N° 2020_254 du Conseil Communautaire du 9 juin 2020,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le Contrat d'Engagement Républicain,

Considérant les compétences optionnelles de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en matière d'environnement et notamment « actions de soutien, de développement et de promotion de l'agriculture biologique »,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Solidarité Paysans au titre de l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_028-DE

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

CONDITIONNE le versement de la subvention à la présentation d'une attestation de l'association dans laquelle celle-ci déclare souscrire au contrat d'engagement républicain,

PRÉCISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2026 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieure à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de Fougères.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

